

ZERO PHYTO : UNE VILLE SANS PESTICIDES



NARBONNE

VILLE FLEURIE



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Le Zéro Phyto en trois questions



Pourquoi arrêter l'usage de pesticides depuis le 1^{er} janvier 2017 ?

Parce que c'est la loi qui le dit, pardi* ! Il est désormais interdit pour toutes les collectivités, dont la Ville de Narbonne, de recourir aux produits phytosanitaires pour entretenir leurs espaces publics (voirie, trottoirs, parcs, jardins...).

Quels produits sont concernés ?

Tout traitement chimique destiné à l'entretien des espaces verts : herbicide (lutte contre les mauvaises herbes), insecticide (contre les insectes nuisibles), acaricide (contre les araignées), fongicide (contre les champignons)...



Qu'est-ce que ça change à Narbonne ?

La Ville s'engage depuis de nombreuses années pour réduire sa consommation en pesticides. De nombreuses surfaces ne sont déjà ainsi plus concernées par certains traitements phytosanitaires comme les désherbants chimiques. Des techniques alternatives ont donc été mises en place. Avec l'entrée en vigueur du Zéro Phyto, toutes les surfaces et tous les produits phytosanitaires sont désormais concernés.

*Loi Labbé du 6 février 2014 et loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015

Les efforts de la Ville pour un traitement plus durable

- Recrutement de **trois agents dédiés** exclusivement au désherbage



- Utilisation de **méthodes** et d'**outils alternatifs**, respectueux de l'environnement



Paillage et fleurissement des massifs et pieds d'arbres : permet de réduire le désherbage, tout en réalisant des économies d'eau et en apportant de la matière organique.



Utilisation de la débroussailleuse thermique ou électrique, de binettes, de pics ou de houes.



Recours à des produits et méthodes naturels, dits « de biocontrôle », où l'objectif est de protéger les végétaux à l'aide de mécanismes naturels : hôtels à insectes (photo), nids de mésange, bouillie bordelaise, soufre, savon noir, etc.

Changer notre **regard** sur la nature en ville

Pour pallier l'absence de produits chimiques, l'utilisation de méthodes alternatives ne peut être appliquée sans une meilleure tolérance à la « mauvaise herbe ». Des plantes considérées comme telles peuvent ainsi se révéler très utiles, comme le plantain, le trèfle ou encore l'ortie ou le pissenlit.

Il faut donc changer notre regard sur la nature environnante, en lui laissant l'opportunité de se développer dans des endroits auparavant « stérilisés » de tous végétaux : trottoirs, parkings, pieds de murs, etc. C'est à ce prix que la biodiversité reprendra ses droits et que la santé des générations futures sera préservée.

Les espaces verts de la Ville en chiffres



40% de la surface de la commune est entretenue par la collectivité

Près de **400 km** de voirie

70 000 plantes
et 6 500 arbres à entretenir

28 agents
au service Espaces verts

0 gr pesticide
utilisé en 2017



contact 

Service Espaces verts
Tél. 04 68 90 30 90
Plus d'infos sur
www.narbonne.fr

Un petit pas pour l'herbe, un grand bond pour la santé !

Les pesticides posent un véritable problème de santé publique.



Des études scientifiques ont démontré que les personnes exposées aux pesticides ont plus de risques de développer de nombreuses maladies : **cancer, malformations congénitales, problèmes d'infertilité, problèmes neurologiques ou encore système immunitaire affaibli !**

Les pesticides ne se dégradent pas comme les végétaux. Ils s'infiltrent dans les terres, les nappes phréatiques, s'envolent dans l'atmosphère... et se retrouvent souvent dans nos poumons ou nos assiettes !

Objectif 2019 pour les particuliers

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les produits phytosanitaires ne peuvent plus être vendus en libre-service dans les magasins. Une première étape avant l'interdiction totale des pesticides pour les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019. C'est donc le moment ou jamais de s'intéresser aux méthodes alternatives de jardinage !